

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00822
Numéro SIREN : 791 256 258
Nom ou dénomination : ASG BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 21297

ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 – R.C.S. CRETEIL



Dépôt des Comptes Annuels

Exercice 2022/2023

(ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 SEPTEMBRE 2023)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>					
Adresse de l'entreprise <u>47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>					
Numéro SIRET* <u>7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>3 1 0 3 2 0 2 3</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 176 8 452 5 723		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 351 4 584 767		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	400 400	
TOTAL (II)		BJ	BK	19 926 13 036 6 890			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 650 4 650		
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	128 545 128 545		
		Autres créances (3)	BZ	CA	31 230 31 230		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	63 291 63 291		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 107 7 107		
TOTAL (III)		CJ	CK	234 823 234 823			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	254 749 13 036 241 713			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)		DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	148 316	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	5 546	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	171 462	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	147	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	18 880	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	11 676	
	Dettes fiscales et sociales		DY	37 668	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	1 879	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	70 251		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	241 713		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	70 251
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	147

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue	FG	322 633	FH		FI	322 633
	services*	FJ	322 633	FK		FL	322 633
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 231
	Autres produits (1) (11)					FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	323 873
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	112 477
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 200)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	121 033
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 250
	Salaires et traitements*					FY	54 051
	Charges sociales (10)					FZ	26 553
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	1 718
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	317
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	317 199
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 674
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 674

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 128	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	323 873	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	318 327	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	5 546	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP	5 240
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 231
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
		dont cotisations facultatives Madelin A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	8 968	KT		KU	5 208	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	4 373	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	428	LC		LD	549	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	13 770	LO		LP	5 757	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	400	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	400	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	14 170	ØH		ØJ	5 757		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	14 176	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	4 373	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	977	MU	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	19 526	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	400	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	400	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	19 926	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ASG BATIMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT										Néant ☐ *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	7 048	QA	1 404	QB	0	QC	8 452					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	4 268	QI	105	QJ		QK	4 373					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2	QM	209	QN		QO	211					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	11 318	QV	1 718	QW		QX	13 036					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	11 318	ØP	1 718	ØQ		ØR	13 036					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	400	UV		UW	400					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	128 545		128 545							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	23 908		23 908							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 494		1 494							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 828		5 828							
	Charges constatées d'avance		VS	7 107		7 107							
	TOTAUX			VT	167 282	VU	166 882	VV	400				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	147		147							
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 676		11 676							
Personnel et comptes rattachés			8C	5 014		5 014							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	10 071		10 071							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 417		21 417							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 166		1 166							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	18 880		18 880							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 879		1 879							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	70 251	VZ	70 251							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31032023		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	5 546	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	846			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	1 128	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN		
							- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	7 520	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	- imposées au taux de 0 %							WH		
	- imposées au taux de 19 %							WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Raprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		XF	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art.208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Basin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	7 520		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	7 520	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2023

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	79 068	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales aux réserves - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	83 534		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE	14 286			
	TOTAL I			ØF	162 602		Report à nouveau		ZF				
							(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	148 316			
										TOTAL II		ZH	162 602
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7	26 900	YQ	2 620			
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	54 731			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	10 746	XQ	12 394			
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	11 889			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	42 019			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	121 033			
									YW	2 293			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								9Z	1 957			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						ZS		YX	4 250			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YY	49 567			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YZ	29 096			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								ØB	57 194			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ZK	%			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%	JL		
						Plus-values à 19%		JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%		JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

© Sage
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2023

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☒ *									
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .</td> <td></td> </tr> </table>		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .			
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .											
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .											
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .											
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine	①	Moins-values à 12,8 %	②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	③	Solde des moins-values à 12,8 %	④				
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1										
	N-2										
	N-3										
	N-4										
	N-5										
	N-6										
	N-7										
	N-8										
	N-9										
	N-10										
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*											
Origine	①	À 19 % ou à 15 %	②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	③	À 15 % ou à 19 %	④	Imputations sur le résultat de l'exercice	⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤	⑥
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1										
	N-2										
	N-3										
	N-4										
	N-5										
	N-6										
	N-7										
	N-8										
	N-9										
	N-10										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042022		et clos le : 31032023		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel : *				YP	1
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	322 633
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	322 633
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	3 200
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	3 208
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	180 771
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	35 105
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	1 649
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	317
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	217 842
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 108 000
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	108 000
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	322 633
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	
Période de référence		GY	du 01042022	GZ	au 31032023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 3

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400 VILLE VITRY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GOMES GONCALVES	Prénom(s)	ARMINDO
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	13071980	N° Département	99	Commune	PONTE DE LIMA
Pays	PT				
Adresse : N°	39	Voie	ROUTE DE LESIGNY		
Code Postal	94370	Commune	SUCY EN BRIE	Pays	FR

Titre (2)	MME	Nom patronymique	QUINTEIRO	Prénom(s)	SANDRINE
Nom marital	GOMES GONCALVES	% de détention	50	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	27091983	N° Département	94	Commune	VINCENNES
Pays	FR				
Adresse : N°	39	Voie	ROUTE DE LESIGNY		
Code Postal	94370	Commune	SUCY EN BRIE	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

☐

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 3

N° SIRET 7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASG BATIMENT

ADRESSE (voie) 47 BLD DE STALINGRAD

CODE POSTAL 94400

VILLE VITRY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Amortissements

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	7 048 4 268 2 11 318	1 404 105 209 1 718		8 452 4 373 211 13 036
TOTAL GÉNÉRAL	11 318	1 718		13 036

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	1 404 105 209 1 718		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 718		

Charges à Payer

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 026
Dettes fiscales et sociales	212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	147
Autres dettes	62
TOTAL	1 447

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	7 107	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	7 107	

Crédit-Bail

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
TOTAL					

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail	5 240
-----------------------------------	-------

État des Échéances des Créances et Dettes

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	400		400
TOTAL de l'actif immobilisé :	400		400
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	128 545	128 545	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	23 908	23 908	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 494	1 494	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 828	5 828	
TOTAL de l'actif circulant :	159 775	159 775	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	7 107	7 107	
TOTAL GÉNÉRAL	167 282	166 882	400

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	147	147		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 676	11 676		
Personnel et comptes rattachés	5 014	5 014		
Sécurité sociale et autres organismes	10 071	10 071		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	21 417	21 417		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 166	1 166		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	18 880	18 880		
Autres dettes	1 879	1 879		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	70 251	70 251		

Immobilisations

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	8 968		5 208
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	4 373		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	428		549
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	13 770		5 757
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	400		
TOTAL immobilisations financières :	400		
TOTAL GÉNÉRAL	14 170		5 757

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 176	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			4 373	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			977	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			19 526	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			400	
TOTAL immobilisations financières :			400	
TOTAL GÉNÉRAL			19 926	

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
 Edition du 23/06/23
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 546
Impôts sur les bénéfices	1 128
RÉSULTAT AVANT IMPOT	6 674
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	6 674

Liste par Nature des Frais Accessoires d'Achat

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

COMPTES D'ACHATS	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	112 477	
Achats d'autres approvisionnements	13 563	
Autres achats		
TOTAL	126 040	

Règles & Méthodes Comptables

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

L'exercice clôturé au 31/03/2023 présente un montant total du bilan de 241 713 €
et dégage un résultat de 5 546 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.
Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus **ou** comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les travaux sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Nombre des actions :					
- ordinaires existantes					
- à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	322 633	695 130	419 025	334 609	376 283
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 392	109 729	56 414	7 514	(3 519)
Impôts sur les bénéfices	1 128	25 036	11 945	1 176	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	5 546	83 534	41 793	1 834	(5 683)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	54 051	63 938	79 721	93 716	140 784
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	26 553	27 606	29 205	34 376	52 772

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	4 650	1 450	3 200	
TOTAL I	4 650	1 450	3 200	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III	
---	-----------------	--

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/22 au 31/03/23
Edition du 23/06/23
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	6 674	1 001
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	6 674	1 001

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01042022	et clos le	31032023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ASG BATIMENT 47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE France	47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE
SIRET 79125625800017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	7 520	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	



H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet VEC Expertise Comptable 4 RUE GALILEE 75116 PARIS Tél : 01 44 70 63 70	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 23062023 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M GOMES GONCALVES ARMANDO

youcalves

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	14 286	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	14 286			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		14 286		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €
Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad
94400 – VITRY-SUR-SEINE
791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an 2023,
Le 28 septembre,
A 17 heures,

Les associés de la Société ASG BATIMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros, divisé en 1000 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège social, 47, Boulevard de Stalingrad - 94400 – VITRY-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

Il a été établi une Feuille de Présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Armino GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci 500 actions
- **Madame Sandrine QUINTEIRO GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci 500 actions

Total des actions des associés présents 1 000 actions
Sur les MILLE actions composant le capital social.

Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CGA

SG

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de gestion sur l'activité de la Société établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2023 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La Feuille de Présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2023,
- Le Rapport de gestion établi par la Présidence,
- Le Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le Texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du Rapport de gestion et du Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés, notamment, sur la conjoncture économique et sociale, sur la concurrence dans le secteur du bâtiment et sur les perspectives commerciales de la Société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Mars 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39,4 dudit code, n'a été engagée.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Mars 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA

SG

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 546 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 546 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	148 316 €
Pour former un bénéfice distribuable :	153 862 €
A titre de dividendes aux actionnaires, soit 14,28 € par action :	14 286 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	139 576 €

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,80 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30 % (P.F.U.).

Toutefois, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, en ouvrant droit à l'abattement de 40 %, si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou à 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

Par conséquent, la société versera un dividende à chaque associé de 14,28 € par action, amputé de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la Présidence et entraînera le paiement de 2 457 € de contributions sociales directement par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été versé des dividendes, au titre des trois derniers exercices :

- Exercice au 31/03/2022 : 14 286 €, dividendes éligibles à la réfaction de 40 %, : 14 286 €
- Exercice au 31/03/2021 : NEANT
- Exercice au 31/03/2020 : NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA

SG

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armino GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut de 51 956 €.

L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2023/2024, Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, Président de Séance, et les associés présents.

M. Armino GOMES GONÇALVES,
Président associé, Président de séance.



Mme Sandrine QUINTEIRO GONÇALVES,
Associée.



ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €
Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad
94400 – VITRY-SUR-SEINE
791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 SEPTEMBRE 2023**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Mars 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Durant l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 322 633 € contre 695 130 € pour l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er avril 2023 sont les suivants : augmentation du chiffre d'affaires et amélioration du résultat.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

NEANT

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 322 633 € contre 695 130 € pour l'exercice précédent soit une variation de -53.59 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 109 277 € contre 183 972 € pour l'exercice précédent soit une variation de -40.60 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 121 032 € contre 304 396 € pour l'exercice précédent soit une variation de -60.24 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 250 € contre 5 183 € pour l'exercice précédent soit une variation de -17.99 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 54 051 € contre 63 938 € soit une variation de -15.46 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 26 553 € contre 27 606 € pour l'exercice précédent soit une variation de -3.81 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 2 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 718 € contre 1 159 € pour l'exercice précédent soit une variation de 48.23 %.

Le montant des autres charges s'élève à 317 € contre 101 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 317 199 € contre 586 353 € pour l'exercice précédent soit une variation de -45.90 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6 674 € contre 108 800 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les sociétés de 1 128 € contre 25 036 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se solde par un bénéfice de 5 546 euros contre 83 534 euros pour l'exercice précédent.

GGA

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le Bénéfice de 5 546 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 546 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	148 316 €
Pour former un bénéfice distribuable :	153 862 €
A titre de dividendes aux actionnaires, soit 14,28 € par action :	14 286 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	139 576 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 157 176 €.

Nous vous informons que les dividendes distribués peuvent être taxés à la source au taux de 12,80 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30 % (P.F.U.).

Toutefois, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, en ouvrant droit à l'abattement de 40 %, si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou à 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

Par conséquent, la société versera un dividende à chaque associé de 14,28 € par action, amputé de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la Présidence et entraînera le paiement de 2 457 € de contributions sociales directement par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Exercice au 31/03/2022 : 14 286 €, dividendes éligibles à la réfaction de 40 %, : 14 286 €
- Exercice au 31/03/2021 : NEANT
- Exercice au 31/03/2020 : NEANT

- Dépenses non déductibles fiscalement.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent aucune dépense et charge visées par l'article 39, 4 dudit code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la Présidence pour l'exercice 2023/2024 et de ratifier la rémunération brute allouée au Président, Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 pour un montant de 51 956 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Vitry-Sur-Seine,
Le 7 Septembre 2023.

Armindo GOMES GONÇALVES,
Président.



ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 28 SEPTEMBRE 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

(E X T R A I T)

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 546 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 546 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	148 316 €
Pour former un bénéfice distribuable :	153 862 €
A titre de dividendes aux actionnaires, soit 14,28 € par action :	14 286 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	139 576 €

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,80 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30 % (P.F.U.).

Toutefois, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, en ouvrant droit à l'abattement de 40 %, si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou à 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

Par conséquent, la société versera un dividende à chaque associé de 14,28 € par action, amputé de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la Présidence et entraînera le paiement de 2 457 € de contributions sociales directement par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été versé des dividendes, au titre des trois derniers exercices :

- Exercice au 31/03/2022 : 14 286 €, dividendes éligibles à la réfaction de 40 %, : 14 286 €
- Exercice au 31/03/2021 : NEANT
- Exercice au 31/03/2020 : NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
Le Président,**

